***REGLEMENT INTERIEUR DU COLLECTIF***

Le but du collectif est d’encourager et de promouvoir toutes les équipes du Stade Français Paris

1. VALEUR ET ETHIQUE DU COLLECTIF

Le sport commence par le respect :

* Des joueurs,
* Des entraineurs, du staff administratif et sportif,
* Du corps arbitral,
* Des supporters,
* Des autres équipes,
* Des opinions de chacun

Les membres du Collectif :

* s’interdisent toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement aux activités du collectif ou à sa réputation.
* De rentrer en état d’ébriété lors des manifestations sportives que le Collectif suivra
* De tout mauvais esprit portant préjudice à la bonne entente des membres
* s’interdisent tout acte de violence, de racisme et de discrimination.

1. ADHESION

Au moment de leur adhésion, les membres adhérents doivent s’acquitter d’une cotisation annuelle dont le montant est fixé annuellement par le Bureau.

Cette cotisation inclut l’abonnement au Stade Français Paris et la cotisation annuelle du Collectif Rose & Bleu.

Toute cotisation versée à l’Association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d’année d’exclusion d’un membre.

Pour les mineurs de moins de 16 ans, une autorisation du représentant légal sera demandée.

1. NO SHOW

Dans le cadre de la gestion du No Show demandé par le Stade Français Paris, Le Collectif à mit au point un système de « *tu n’es pas là, tu prêtes ta place* » ce qui consiste lors d’une absence à un match de faire profiter ta place, à un autre membre de ta famille , à un ami, ou bien au Collectif qui se chargera de la redistribué en priorité aux familles des autres membres du Collectif Rose & Bleu ou à diverses associations rugby ….

1. SANCTIONS

Si un membre du collectif dans le cadre des activités , ne respecte pas les valeurs citées plus haut, il pourra être sanctionné :

* D’un avertissement verbal qui pourra être donné par les membres du bureau,
* D’un avertissement écrit qui sera notifié par Le Président soit par mail, soit par lettre recommandée

Conformément au statut, Le présent règlement intérieur précise les motifs et la modalité d’exclusion, un membre pourra être exclu pour les motifs suivants :

* Destruction du matériel,
* Vol,
* Le non-respect du règlement intérieur,
* Tout comportement jugé inadéquat selon les valeurs du Collectif.

***Pour rappel il est interdit de fumer ou de vapoter dans la tribune du Collectif Rose & Bleu, cette infraction pourra engendrer l’exclusion de la tribune par le service de sécurité du Stade Français Paris.***

Ce règlement intérieur constitue la charte du Collectif

Règlement intérieur validé par le Bureau le 15 novembre 2019

Soumis et approuvé à l’Assemblée Générale Ordinaire le 17 novembre 2019